

La lettre de Dominique ORLIAC

Edito

« Chères Lotoises, Chers Lotois,

Plus de deux ans déjà. Deux ans que vous m'accordiez vos suffrages pour vous représenter à l'Assemblée Nationale. Deux ans que, visitant petit à petit les communes de ma circonscription, canton par canton, participant à vos manifestations et à vos réunions, je tente de mieux connaître vos besoins et vos préoccupations. Deux ans que je travaille, dans l'hémicycle comme sur le terrain, pour me faire la digne représentante de vos aspirations et de vos attentes. **Deux ans que nous luttons**, avec les députés de l'opposition, **pour que la question sociale revienne au cœur de la politique française**. Car, dans ce contexte de crise économique, financière, mais aussi morale, nous devons travailler à l'émergence d'une société plus égalitaire, empreinte de justice sociale et de fraternité, aujourd'hui plus que jamais primordiale pour venir en aide et protéger celles et ceux qui ne sont pas épargnés par la conjoncture désastreuse.

Mais il faut être réaliste. Si la crise financière mondiale a bien entendu favorisé la plongée de notre pays dans la récession, elle n'est pas l'unique coupable. Car depuis plus de deux ans, le Chef de l'Etat et son Gouvernement n'ont eu de cesse de soutenir les plus fortunés au détriment de la majorité d'entre nous. **Nicolas Sarkozy était le candidat du pouvoir d'achat, il n'a été que le Président des cadeaux fiscaux à quelques privilégiés**. Comme il le reconnaît lui-même, les caisses sont vides. En réalité, depuis plus de deux ans, les caisses ont été vidées. Les Français, et surtout les plus modestes d'entre eux, n'ont pas à payer le bouclier fiscal instauré au mois de juillet 2007. De la même manière, le démantèlement de nos services publics, bureaux de poste après classes d'école, maternités après tribunaux, centres Météo-France après arrêts de gare, vient pénaliser gravement les citoyens français, notamment en milieu rural, au profit d'une logique comptable et ultra libérale où des concepts émergents « d'hôpitaux-entreprises » ou « d'universités-entreprises » sont érigés en dogme. Chaque nouvelle mesure du gouvernement, chaque nouveau texte de loi est une régression sociale : Possibilité de partir à la retraite à 70 ans, extension du travail le dimanche, remise en cause de l'égalité d'accès aux soins médicaux... **loin de servir l'intérêt général, la politique du Président Sarkozy, ne fait que créer le terreau d'une précarité extrême dont de plus en plus de français, et notamment les classes moyennes, sont les victimes collatérales**. Dernier projet en date : l'instauration de la « taxe carbone ». Si la préoccupation environnementale doit impérativement être une priorité de notre politique, comme l'ont d'ailleurs démontré les résultats de la dernière élection européenne, la réponse du Président n'est pas adaptée. Une fois de plus, le Gouvernement propose une mesure qui fragilisera encore davantage les ménages les plus modestes. Une mesure qui, plus largement, viendra pénaliser celles et ceux qui, à notre image, vivent dans des départements très ruraux et ont besoin de leur véhicule, ne serait-ce que pour se rendre au travail !

Alors oui, si le capitalisme mondial doit être moralisé, la politique menée à l'heure actuelle doit l'être tout autant. Et vous pourrez compter sur ma détermination pour continuer à dénoncer ces injustices et pour faire des propositions justes et équilibrées au profit de ceux qui connaissent de plus en plus de difficultés au quotidien. **Vous trouverez d'ailleurs, dans cette deuxième « Lettre du Député » que je me fais un plaisir de vous adresser, un certain nombre des combats qui ont été les miens au cours de cette année parlementaire achevée en juillet dernier**. Scandale du niveau des retraites, réforme de l'hôpital, réforme de l'audiovisuel public, défense du pouvoir d'achat, sauvegarde du service public d'éducation et plus généralement DES SERVICES PUBLICS, si essentiels à la vie en milieu rural... Autant de sujets sur lesquels j'ai souhaité travailler activement car vous, chères lotoises, chers lotois, le méritez. **Vous, dont les initiatives, les projets, mais aussi les valeurs, empreintes de solidarité et d'humanisme, font le dynamisme, la vitalité et l'immense fierté de notre territoire**. Un territoire, le Lot, ancré dans sa tradition, valorisant chaque jour sa culture et son patrimoine. Un territoire, le Lot, qui n'hésite pas pour autant à faire le pari de la modernité, se tournant résolument vers l'avenir, vers les énergies renouvelables et les nouvelles technologies. **Un territoire, le Lot, que je suis extrêmement fière de représenter sur les bancs de l'Assemblée Nationale et pour lequel je continuerai à me battre, poussée par les principes de justice, d'égalité et de solidarité qui guident, depuis toujours, mon action politique.** »



*Réussir le LOT
Ensemble,
Votre Députée vous rend
compte de son action*

© O. GUERRA Y VILLAR



Sommaire

Agriculturep 2
Budget.....p 4

Education.....p 6
Proximité.....p 8
Santé.....p 10

Social.....p 12
Sécurité.....p 13
Politique.....p 14

Dominique ORLIAC,
Députée PRG du Lot,
Conseillère Générale
de Cahors Nord-Est

Agenda... Votre Députée sur le terrain. Quelques évènements "clés"

JUILLET 2008

- Assemblée Générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Banquet festif à l'occasion des 700 ans du Pont Valentré
- Rassemblement au Monument des Mobiles, à Cahors à l'occasion de la Fête Nationale
- Journée du livre et du vin « Lire entre les vignes », à Belaye
- Réunions de travail sur la réforme de l'hôpital

AOÛT 2008

- 64^{ème} fête et cérémonie de la Libération de Cahors
- 24^{ème} rencontre de cinéma de Gindou
- 11^{ème} Trial Urbain Inter-national de Cahors

SEPTEMBRE 2008

- Visite de Rentrée avec l'Inspecteur d'Académie dans le département
- Inauguration de la Station d'Épuration de Prayssac
- Inauguration de la Fête du sport et Forum des associations
- Rencontre avec les maires et adjoints des communes de Laroque des Arcs, Valroufié et Lamagdelaine
- Réunion de travail sur l'hôpital avec Marie-Odile DELCAMP, à Gourdon

OCTOBRE 2008

- Inauguration de la place de Labastide Murat et du réseau haut débit
- Anniversaire des 10 ans de la médiathèque de Luzech
- Remise des prix des journées du patrimoine au musée Henri Martin à Cahors
- Soupe populaire à Gourdon, organisée par l'association « Tous ensemble pour les gares »

NOVEMBRE 2008

- Cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse et des Sports, à la Préfecture du Lot
- Manifestation avec les Jeunes Agriculteurs du Lot et de la FDSEA, devant la Préfecture du Lot
- Cérémonie du souvenir du 11 novembre, à Cahors
- Manifestation pour la défense du service public de l'Éducation Nationale à Cahors
- Réunion de travail sur les dessertes ferroviaires à la préfecture du Lot
- Manifestation contre la privatisation de la poste à Cahors avec les syndicats
- Arrivée de la course cycliste du Téléthon entre Toulouse et Paris devant la mairie de Cahors



D.R.

Visite à l'exploitation de Monsieur Lilian COSTES, Président de la section Laitière à la FDSEA du Lot, Peyrilles, 08/09.

Protéger la viticulture : « la fierté de nos terroirs »

L'article 24 du Projet de Loi « Hôpital, Patients Santé et Territoires », prévoyant l'interdiction de toute « dégustation gratuite » a été largement amendé et assoupli. Je m'en réjouis. Les conséquences de cette disposition auraient pu être catastrophiques pour la filière vitivinicole.

Les dégustations de vin sont un pan de notre Histoire et font d'ailleurs la fierté de nos terroirs puisqu'elles permettent de mettre en valeur un noble et beau produit : le vin. Dans le Lot, le tourisme viticole est une réalité. Très nombreux, chaque année, sont les touristes qui viennent visiter nos caves et donc notre région, dégustent et achètent nos vins, apportant ainsi des revenus à nos viticulteurs mais également à tout un secteur du tourisme en milieu rural qui aurait été, dans le cas du Lot, très affaibli par cet article 24. Alors que la viticulture est un secteur devenu très concurrentiel, auquel s'ajoute une crise économique de grande ampleur, il aurait été pour le moins inopportun d'ajouter des entraves supplémentaires au risque de décourager fortement les professionnels de toute une filière qui fait pourtant la fierté de notre pays.

Question écrite

À Michel BARNIER, alors Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Prix du lait

19 mai 2009

Les éleveurs laitiers ont, à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, dû hausser la voix pour être non seulement entendus mais écoutés. M'ayant sollicitée quant à la chute du prix du lait, j'ai interpellé Michel BARNIER sur les lourdes menaces qui pèsent sur la filière laitière, et qui plongent ainsi ses professionnels dans une situation d'extrême gravité.

En effet, le prix du lait, très largement en dessous des coûts de production met en péril la pérennité économique de l'ensemble des exploitations laitières. Aussi, les éleveurs laitiers accusent-ils la politique européenne qui, depuis la réforme de la PAC de 2003, s'est efforcée de retirer progressivement son soutien aux marchés, tout en conservant les quotas, avec une certaine volatilité des prix. D'autre part, le Bilan de Santé de la PAC de 2008, a révélé que l'Union Européenne allait désormais s'inscrire dans une logique de suppression des mécanismes d'interventions pour 2013. Lors de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Producteurs Laitiers qui s'est tenue le 25 mars dernier au Mans, Monsieur Michel BARNIER s'est exprimé en faveur d'une maîtrise de la production laitière et a fait un certain nombre de promesses aux éleveurs. Aussi, ceux-ci espèrent-ils vivement que le Ministre tiendra les engagements sur lesquels il s'est arrêté.

Pour toutes ces raisons, je lui ai demandé de bien vouloir prendre toute la mesure de la situation dramatique dont souffrent bon nombre d'exploitations laitières et de prendre des mesures d'accompagnement financier des exploitations concernées, tout en veillant à promouvoir une véritable politique européenne de régulation des marchés et à favoriser une négociation effective entre les transformateurs et les producteurs.

la parole à Bernard CHOULET

« Dans le Lot, la filière laitière compte 500 producteurs qui livrent 105 000 000 litres aux transformateurs de la région, soit 7% de la production du Sud-Ouest. Nous avons une dynamique laitière forte, la production moyenne par exploitation est de l'ordre de 200 000 litres. La baisse de 30% du prix du lait entre 2008 et les premiers mois de 2009 ne permet plus aux entreprises d'assumer les coûts liés à la modernisation et à la restructuration de la filière. Les éleveurs ne disposeront plus de la trésorerie nécessaire pour assumer les charges courantes. La survie des exploitations n'est plus assurée.

L'Union Européenne doit revenir sur sa décision de supprimer les quotas laitiers et en même temps, elle doit mettre en place des mécanismes publics de régulation des prix du lait. Des négociations doivent s'ouvrir de façon impérative avec les transformateurs, la grande distribution et les organisations syndicales agricoles afin d'aboutir à un prix qui permette à nos agriculteurs de vivre dignement de leur travail ».



Marché des Producteurs de Pays, en compagnie de Jacques GRIFFOUL, Président de l'association, Gourdon, 08/09.

D.R.

À Michel BARNIER, alors Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

24 octobre 2008

RGPP :

Des conséquences inattendues

Question écrite

J'ai souhaité attirer l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche sur les vives inquiétudes des agents de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, quant à l'avenir de leurs missions.

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) le gouvernement engage un certain nombre de réformes qui pourraient avoir des incidences très négatives pour la pérennité du service public en zone rurale. Les agents sont déjà victimes des lourdes menaces qui pèsent sur leurs statuts, leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat. Mais plus grave encore, certains aspects de la RGPP conduisent à les déposséder des missions essentielles qu'ils remplissent quotidiennement.

Protection de l'environnement, veille sanitaire, gestion forestière, gestion des crises alimentaires, développement de productions agricoles de qualité, appui technique aux collectivités en matière de services publics de l'eau, d'assainissement, de traitement des déchets et d'aménagement du territoire...

Le gouvernement ne devrait prendre aucune orientation qui pourrait remettre en cause les missions des agents de la DDEA et de la DDSV, dans l'intérêt des populations qui veulent, légitimement, bénéficier d'un service public efficace et performant, notamment en zone rurale comme dans le département du Lot.

Alors conservons leurs acquis et améliorons leurs vies !

À Michel BARNIER, alors Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Discussion générale

5 novembre 2008

Le scandale des retraites agricoles

« La France compte un peu moins de 2 millions de retraités de l'agriculture. La situation d'urgence et de précarité de cette catégorie de retraités est connue de tous. Mais il faut tout de même la rappeler tant les chiffres sont éloquentes :

- La grande majorité des retraités agricoles touche entre 170 et 700 euros par mois.

- Plus de la moitié des agriculteurs à la retraite perçoivent des pensions inférieures à 500 euros, et ils sont 70 % à percevoir moins de 630 euros ;

- La moyenne des retraites agricoles se situe autour de 370 euros par mois. On est très loin du SMIC ou même encore du « minimum vieillesse » !

- 90 % des couples d'anciens exploitants agricoles touchent entre 800 et 850 euros par mois.

- A cela s'ajoutent les quelque 15 000 femmes d'exploitants qui ne touchent, elles, aucune pension.

Alors, il y a bien eu des mesures annoncées le 9 septembre dernier par vous-même, Monsieur le Ministre, mais le compte n'y est pas et toutes ne sont pas entrées en vigueur ! Précisons que 2 de ces mesures étaient déjà amorcées depuis janvier 2007 par le gouvernement précédent. Il s'agit de la suppression des pénalités pour années manquantes et de l'abaissement du nombre d'années de carrière non salariée agricole.

Alors, certes, ces mesures, même insuffisantes, apporteront une amélioration toujours appréciable pour les bénéficiaires concernés, mais sur la base de pensions agricoles calamiteuses ! Elles demeurent donc marginales et encore trop éloignées des attentes légitimes des retraités agricoles. Monsieur le Ministre, quand serez-vous en mesure de satisfaire la plupart de leurs revendications ?

Puisque le nombre d'agriculteurs en activité est en nette diminution, pourquoi ne pas envisager un nouveau mode de financement des pensions agricoles qui passerait par un prélèvement sur les bénéfices des groupes de l'agro-alimentaire, ceux du Crédit agricole ou encore des grandes coopératives ? »

La parole à Bernard CHOULET



Intronisation Confrérie de la Truffe en Corrèze, 13/06/09

© O. GUÉRAY VILLAR

« Il est urgent de mettre fin au scandale des retraites agricoles. Il n'est plus possible de vivre avec 400 euros mensuels alors que l'on considère que le seuil de pauvreté est de 817 euros par mois ! D'autre part, la parité hommes-femmes reste à conquérir. Des retraites décentes devraient s'approcher du SMIC pour tous les travailleurs ayant une carrière complète ».



Agenda... Votre Députée sur le terrain. Quelques événements "clés"

DECEMBRE 2008

- Cérémonie du souvenir en hommage aux anciens combattants d'Indochine
- Tournoi des jeunes de Noël du Tennis Club de Cahors

JANVIER 2009

- Galette des rois à Constans Valroufié
- Rassemblement devant le Palais de Justice en soutien aux membres de l'association "Tous ensemble pour les gares", inculpés pour entrave à la circulation des trains
- Cérémonie de la Sainte Barbe en l'honneur des sapeurs-pompiers, à Cahors
- Inauguration du nouveau hangar de la Banque alimentaire du Lot et rencontre avec les bénévoles, à Cahors
- Fête de la Truffe à Lalbenque
- Remise des médailles du 2^{ème} challenge de tir à 10 m à Espère
- Inauguration de l'Espace Polyculturel du Vigan
- Conseil d'administration de l'association ADECA 46
- Participation à la deuxième journée de la Polyarthrite Rhumatoïde à Cahors

FEVRIER 2009

- Assemblée Générale de l'association « Tous Ensemble pour les Gares »
- Hommage solennel aux gendarmes décédés victimes du devoir en 2008, à Cahors
- Remise de Label de l'Association Familiale d'Aide à Domicile
- Réunion de travail avec les présidents des Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Midi-Pyrénées à Toulouse

MARS 2009

- Remise de prix de la compétition Cahors Gymnastique
- Commission départementale consultative des gens du voyage à la Préfecture du Lot
- Rassemblement devant l'IUFM à Cahors, pour protester contre la réforme de la formation des enseignants

Débat d'orientation budgétaire : « Prendre l'ampleur de ce qu'il convient d'appeler une faillite »



Dans l'Hémicycle de l'Assemblée Nationale

Question écrite

À Christine LAGARDE, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

28 novembre 2008

Prime à la cuve pour les ménages

J'ai souhaité attirer l'attention de Madame la Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi sur le dispositif dit de "prime à la cuve", qui permet d'amortir la hausse des prix des ménages se chauffant au fioul en fonction des revenus.

Ce dispositif ignore les personnes se chauffant au gaz propane ou butane. Or, ce type d'énergie a lui aussi connu une forte hausse du fait de son indexation sur le prix du pétrole. Par ailleurs, il semblerait aussi équitable d'étendre ce dispositif aux ménages utilisant l'énergie électrique.

Devant cette inégalité de traitement en fonction de l'énergie utilisée, j'ai demandé à Madame la Ministre de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer à l'article 67 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007, les foyers utilisant le gaz liquéfié butane ou propane ainsi que l'électricité, selon les modalités de la "prime à la cuve".

la parole à Bernard CHOULET

« La Taxe Carbone : Une mesure qui renforcera la précarité.

Il faudra payer plus pour travailler et, par conséquent, subir une perte de pouvoir d'achat. Les premiers touchés seront les travailleurs des territoires ruraux, la voiture étant indispensable pour leur activité. Ceux-ci n'ont pas attendu l'annonce de la taxe pour savoir que l'énergie avait un coût élevé. Pour eux, certaines dépenses sont incompressibles. Il est question de rendre de l'argent aux familles fragiles. Si cette condition était avérée, plutôt que de rendre de l'argent, ne vaudrait-il pas mieux ne pas le prendre ? »

Proposition de loi

L'indemnisation et la reconnaissance des victimes des essais nucléaires français

Le 20 décembre dernier j'ai déposé une proposition de loi, à l'Assemblée Nationale, avec mes collègues députés du Groupe Radical de Gauche, visant à la reconnaissance et à l'indemnisation des personnes victimes des essais ou accidents nucléaires. Il est primordial qu'une législation en la matière voit le jour dans les plus brefs délais. Cette proposition a d'ailleurs été co-signée par l'ensemble des députés socialistes, tant sa légitimité et son intérêt ne font aucun doute.

Il est indispensable d'établir la présomption d'un lien de causalité entre, d'une part, les essais ou accidents nucléaires et, d'autre part, les pathologies développées par les personnels, civils ou militaires, ayant travaillé sur les sites concernés ainsi que la population présente dans les zones contaminées.

Entre 1960 et 1996, l'armée française a effectué plus de deux cents essais nucléaires au Sahara et en Polynésie soit atmosphériques soit souterrains. Les populations locales principalement exposées aux essais atmosphériques, aussi bien que les personnes militaires ou civiles qui ont participé à ces essais, présentent aujourd'hui de graves problèmes de santé, notamment sous forme de cancers affectant divers organes. Par ailleurs, dans la nuit du 25 au 26 avril 1986, s'est produit en Ukraine l'explosion du réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl dispersant dans l'atmosphère des quantités considérables d'éléments radioactifs. Les territoires de l'Est de la France, les Alpes, la vallée du Rhône, la ville de Nice et sa région, la Corse ont été particulièrement contaminés.

Ces victimes se trouvent frappées deux fois, puisqu'elles doivent faire face à leur maladie, et en outre fournir la preuve scientifique du lien entre leur état de santé actuel et leur participation aux essais nucléaires et/ou leur présence sur des lieux contaminés par les essais ou par des accidents. Cette situation rend complexe et aléatoire toute prise en charge sous forme d'indemnisation ou de pension, et crée une inégalité entre ceux qui peuvent ou osent saisir la justice et ceux qui en sont privés ou y renoncent.

Aujourd'hui en France, les victimes, inquiètes pour leur avenir et celui de leur descendance, demandent que soit reconnue la causalité entre leurs maladies ou troubles de santé et ces activités à risque radioactif.



Goûter citoyen à la permanence parlementaire, 07/08

D.R.

Agenda... Votre Députée sur le terrain. Quelques évènements "clés"

AVRIL 2009

- Rencontre avec les élèves de la classe de CM2 de l'école de Belfort du Quercy, dans le cadre du Parlement des Enfants
- Remise des Prix lors de la 9^{ème} Rencontre Régionale de l'Agriculture et du Consommateur, à la foire de Bétailie
- Remise des prix du Tournoi de Pâques Stade de Terre-Rouge à Cahors
- Inauguration du 1^{er} salon des artisans lotois à Prayssac
- Inauguration du 8^{ème} salon d'art de Saint-Laurent Lohmie
- Pose de la 1^{ère} pierre de la plateforme de préparation et de distribution du courrier de l'Hospitalet sur la Zone du Sycala, à Cahors
- Remise de Médailles aux jeunes lauréats du Concours Départemental "Un des Meilleurs Apprentis" 2009 à Cahors
- Participation à la 1^{ère} journée médicale des généralistes enseignants du Lot
- Cérémonie commémorative pour la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation à Cahors

MAI 2009

- Visite de l'unité fonctionnelle Génétique Médicale de l'hôpital Necker avec le Professeur Arnold Munnich, généticien et Conseiller spécial du Président de la République en matière de santé
- Grande fête de « Tous ensemble pour les gares » pour célébrer la remise en place des 9 arrêts sur les 15 supprimés en gare de Gourdon
- Visite à l'école de Labastide Murat pour la présentation de la maquette du Livre "Au pays de l'Or Bleu", réalisé par les enfants
- Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 et dépôt de Gerbe à Cahors
- Participation aux rencontres de la Légion d'Honneur
- Inauguration de la mairie et de la place du 19 mars 1962 à Saint-Clair
- Participation au jury de l'élection de Miss Lot 2009 à Prayssac

Les jeunes sont notre AVENIR... Offrons leur les MOYENS de construire le LEUR !

Question d'actualité

Financement des écoles privées : une attaque en règle contre le principe de laïcité

Prenant acte du report par le Gouvernement de l'examen de la proposition de loi relative au « financement des élèves du privé hors commune de résidence », nous, les Radicaux de Gauche réaffirmons notre opposition à cette attaque en règle contre le principe de Laïcité et maintenons notre vigilance. Derrière la notion de « parité de financement » entre le public et le privé, qui n'existe nulle part en droit, se cache l'obligation pour les communes, et particulièrement pour les petites communes qui luttent pour le maintien de leur école, de financer les écoles privées, dont les écoles confessionnelles.

Pour nous, Radicaux, il est contraire à la Laïcité d'assurer un égal financement public entre les écoles publiques, soumises à une obligation de gratuité, de continuité du service et d'accueil de tous les publics, et les écoles privées, qui pratiquent une sélection des élèves et des frais de scolarisation. De plus, dans un contexte de réduction drastique des moyens alloués à l'Education Nationale et de suppression massive de postes, on ne peut que s'émouvoir d'un tel projet de réforme. Une fois de plus, cette proposition démontre la farouche volonté de la majorité présidentielle de mettre à bas les services publics les uns après les autres. Aussi, tout comme l'ensemble des députés Radicaux de Gauche, je voterai CONTRE ce texte inacceptable.



Journée de prévention routière à Cahors, 17/10/08 D.R.

À Valérie PECRESSE,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

4 février 2009

Réforme de la formation des enseignants

« L'université, on le sait, est délaissée depuis quinze ans de gouvernement de droite. Il s'agit de lui rappeler, ainsi qu'à son collègue de l'éducation nationale, une notion qu'ils refusent tous deux d'assimiler, une notion plus que jamais menacée : la pédagogie, ou science de l'enseignement.

Madame la ministre, la pédagogie s'apprend et s'enseigne aujourd'hui, mais certainement plus pour longtemps, au sein des instituts universitaires de formation des maîtres, ceux-là même que vous voulez supprimer malgré l'opposition massive des élèves et des personnels concernés. La nuit dernière, ils étaient encore des milliers à se mobiliser pour « la nuit nationale des IUFM ».

Depuis 1989, ces établissements assurent un maillage territorial équilibré dans le recrutement et la formation des maîtres, jusque et y compris dans les départements ruraux, comme celui du Lot dont je suis élue. Ils forment pendant deux ans les futurs enseignants des premier et second degrés. Recrutés à bac plus 3 et sur concours, ceux-ci acquièrent au sein des IUFM des méthodes et des outils pédagogiques indispensables à maîtriser avant de se retrouver seul face à une classe : un savoir théorique la première année, un savoir-faire professionnel la seconde.

Une fois de plus, vous appelez « réforme » une suppression - celle des IUFM - et « modernisation » un démantèlement, celui de notre système éducatif fondé sur le creuset républicain et l'ascenseur social. Car, dès 2010, les professeurs des écoles seraient recrutés au niveau du master 2, soit bac plus 5, et, après le concours, les candidats reçus pourraient être directement envoyés dans une classe. L'année basée sur l'alternance entre formation et pratique de classe pourrait donc être supprimée ; tout au plus le nouvel enseignant serait-il éventuellement suivi par un tuteur.

Pourtant, obtenir un diplôme spécialisé et réussir un concours n'offre aucune garantie en matière de pédagogie. Enseignant, c'est un métier, et un métier, ça s'apprend.

Pourquoi ne pas vous interroger enfin sur les véritables mesures à prendre pour améliorer l'apprentissage du métier d'enseignant ? Il faut maintenir et revaloriser les IUFM, et ainsi encourager les vocations de ceux pour qui la notion de pédagogie a encore un sens. Pourquoi ne pas prendre le temps de mettre en place, avec les professionnels, une véritable réflexion sur ce qui peut être fait en matière de recrutement, de formation professionnelle et d'irrigation des territoires ? »

Ne les laissons pas démanteler notre système éducatif !



D.R.

En compagnie du Comité National des Jeunes Radicaux de Gauche (JRG) et en présence de Pierre Moscovici, invité des Universités d'Été du PRG. La Rochelle, 09/09.

À Michel BARNIER, alors Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

15 mai 2009

Des moyens pour l'enseignement agricole

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche vient d'attribuer de nouveaux moyens aux établissements publics d'enseignements agricoles. Cette mesure très appréciable n'est néanmoins pas suffisante au regard des réductions constantes dont ceux-ci ont précédemment fait l'objet, c'est pourquoi j'ai souhaité attirer son attention.

En effet, suite à la proposition d'amendement de Madame la Sénatrice Françoise FERAT, qui consistait à majorer de 51 millions d'euros les crédits de paiement du programme 143 « Enseignement Technique Agricole », de rétablir 100 postes d'enseignants, 130 ETP (équivalent temps plein) enseignants et 64 emplois administratifs, l'intervention du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique a effacé tous les espoirs suscités par les propos de la Sénatrice parmi le corps enseignant agricole. Le montant de l'amendement budgétaire a été révisé.

Du montant initial de 51 millions d'euros, 38 millions ont été accordés et d'autre part, toutes les mesures rétablissant des emplois d'enseignants et de personnels administratifs ont été annulées. Entraînant la détérioration évidente de l'offre de formation et des conditions d'accueil dans l'appareil public de formation. 88 emplois d'enseignants et 64 postes administratifs ont, par ailleurs été supprimés. Qui plus est, le SNETAP (Syndicat national de l'enseignement technique agricole public) indique une éviction de 300 emplois, à la rentrée 2009

Aujourd'hui, c'est bien l'existence et l'avenir de nombreux établissements qui sont particulièrement menacés. Aussi, ai-je rappelé à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche les obligations de l'Etat à l'égard de l'enseignement public, notamment au regard de l'article 13 du préambule de la Constitution, lui demandant de bien vouloir revoir ses arbitrages budgétaires afin de donner les moyens à l'enseignement agricole public d'assumer ses missions.

À Xavier DARCOS, alors Ministre de l'Education Nationale

19 novembre 2008

L'éducation populaire en danger

« Monsieur le Ministre, vous avez décidé unilatéralement de désengager l'État du financement des associations qui, à côté de l'école, participent à la diffusion et à la démocratisation de la connaissance, dans le respect du principe de laïcité.

Premièrement, vous venez de supprimer, pour 2008, année déjà bien entamée, 25 % du financement des actions conventionnées par votre ministère. Deuxièmement, vous avez annoncé qu'à partir de la rentrée de septembre 2009, votre ministère ne reconduirait pas le soutien apporté aux associations par la voie d'emplois d'enseignants détachés. Cette seconde décision revient à réduire de près de 70 % leur financement.

En imposant à l'éducation populaire ces nouvelles règles du jeu, vous n'ignorez pas, que les associations devront abandonner la plupart de leurs activités et laisser tomber de nombreux projets éducatifs au détriment des enfants les plus défavorisés. Vous allez donc accroître encore davantage les inégalités au sein de notre système éducatif.

Non, de telles décisions traduisent en fait la volonté politique de programmer la disparition du mouvement associatif d'éducation populaire et l'affaiblissement des valeurs qu'il porte et diffuse auprès des jeunes de notre pays : la liberté, la solidarité, l'égalité et la laïcité.

Pourquoi n'assumez-vous pas votre choix politique d'affaiblir les réseaux d'éducation populaire ? Pourquoi promouvoir un système éducatif à plusieurs vitesses en abandonnant des structures citoyennes qui soutiennent les élèves les plus en difficulté ? Enfin, quand accepterez-vous de recevoir ces associations pour trouver, avec elles, les solutions qui s'imposent afin de sortir d'une situation budgétaire devenue intenable ? »

À Xavier DARCOS, alors Ministre de l'Education Nationale

17 octobre 2008

RASED

L'automne dernier, j'ai souhaité attirer l'attention du Ministre de l'Education Nationale sur les vives inquiétudes des Enseignants Spécialisés, concernant l'avenir des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté.

Le Plan de Finances 2009 prévoit la suppression de 13500 postes d'enseignants dont 5500 dans le premier degré. Ces suppressions entraîneront, entre autre, la réaffectation de 3000 enseignants spécialisés sur des postes « classe ». Les enseignants craignent ainsi que ces mesures ne conduisent inévitablement au démantèlement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Ce dispositif d'aide spécialisé est primordial, il permet à des élèves, qui rencontrent des difficultés qui n'ont pu être résolues en classe, de bénéficier d'aides spécialisées, adaptées et différenciées, dispensées par des enseignants spécialisés, formés à la remédiation de la difficulté scolaire. Alors que la société française est particulièrement malmenée par les bouleversements économiques et sociaux, il est plus que jamais nécessaire que les professionnels de l'aide spécialisée, puissent, sur l'ensemble du territoire national, continuer d'accompagner ces enfants sur le chemin de l'école.

Les enseignants spécialisés considèrent avec raison que le recours à du simple soutien, qui plus est hors temps scolaire, ainsi que le démantèlement des RASED au mépris des aides spécialisées, constituent une grave régression sociétale particulièrement dommageable pour les élèves fragiles, leurs familles et pour l'Ecole elle-même.

J'ai donc demandé à Xavier DARCOS de bien vouloir revenir sur ses orientations budgétaires.

Question d'actualité

Question écrite

Question écrite



le point sur...

Honorer votre choix, c'est défendre notre département

**Gares de Gourdon et Souillac :
le combat continue,
par tous les moyens...**

L'arrêt du dimanche soir reste une priorité. Au cours du mois d'avril, j'ai, à ce sujet, dû interpellé à nouveau Stéphane VOLANT, Secrétaire Général de la SNCF afin de revenir sur l'événement survenu en gare de Gourdon dimanche 19 avril dernier vers 18h40, dont beaucoup de manifestants se souviennent.

« Ce soir là, de nombreux étudiants et leurs parents avaient spontanément et fort légitimement bloqué les voies alors que leur train arrivait déjà surchargé en gare. Cet exemple de train bondé n'est malheureusement pas exceptionnel. Depuis de nombreux mois, les étudiants et leurs parents, les membres de l'association "Tous Ensemble Pour les Gares" et les élus ne cessent de dénoncer ces situations absurdes, qui, quasiment chaque semaine, viennent perturber le voyage des usagers de la SNCF. Cette dégradation des conditions de transports n'est pas digne d'un Service Public qu'est pourtant la SNCF. Aussi, il est impératif que la SNCF prenne ses responsabilités et assure aux usagers un véritable service de qualité et sécuritaire. Qui plus est, cet événement survenu dimanche 19 avril ne vient que confirmer la nécessité du rétablissement d'un autre arrêt le dimanche soir, pour répondre aux besoins avérés des très nombreux usagers de la SNCF sur cette tranche horaire là ».



Exposition Mémorail à Saint-Géry, 14/06/09



Rallye du Quercy 26/04/09

Un nouveau départ pour la Vallée du Lot : l'Etat débloque 500 000 euros à ma demande

Après des mois de travail sur le dossier essentiel de la remise en navigabilité du Lot, en collaboration avec le Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Territoriales Alain MARLEIX que j'ai rencontré à plusieurs reprises depuis le 8 octobre 2008, l'Etat a décidé de débloquent des crédits le 17 mars dernier.

« En effet, Dominique BUR, Préfet de Région, m'a confirmé l'attribution d'une subvention de 500 000 euros au Département du Lot. Je suis très satisfaite de cette nouvelle. Cette subvention exceptionnelle, entrant dans le cadre du plan de relance, est d'une décision de bon sens, qui permettra à notre département de développer son attractivité touristique et économique. Je suis ravie que l'Etat ait enfin compris que la remise en navigabilité du Lot s'impose comme un projet phare en matière d'aménagement du territoire ».

Pour un tourisme ferroviaire et ludique dans la Vallée du Lot

A l'occasion de l'exposition Mémorail, à Saint-Géry, le 14 juin dernier, j'ai exprimé mon attachement à la préservation du fleuron touristique que représente la ligne ferroviaire de Cahors à Cajarc et Capdenac exploitée précédemment par QUERCYRAIL. :

« Je regrette que les fonds européens et ceux des collectivités locales n'aient pas été, même pour une petite part, consacrés à la modernisation de l'infrastructure de la voie. Ils auraient permis la poursuite des circulations des vaillantes michelines et la concrétisation d'un véritable partenariat entre différents moyens de découverte de la Vallée du Lot, à l'instar de ce qui a été fait pour le développement de la navigation de plaisance fluviale qui s'est avéré particulièrement utile. Ce train touristique que nombre de lotois et touristes regrettent, empruntait une des plus belles lignes de France, c'est pourquoi je travaille activement à sa remise en service. »

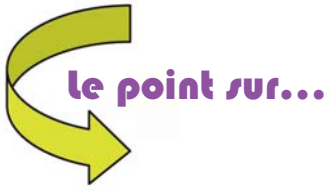
France Télécom

Depuis plusieurs mois, de sérieuses menaces de restructuration pèsent sur le site France Télécom de Terre-Rouge à Cahors. Après avoir interpellé Monsieur LOMBARD, PDG du Groupe sur d'éventuelles suppressions de postes, en décembre dernier, Jean MILHAU et moi-même avons réitéré au Directeur Territorial du Groupe Alexandre Martinez notre farouche opposition à un tel projet :

« Les répercussions d'une telle restructuration seraient multiples pour les salariés, tant sur le plan familial que financier. L'impact risquerait fort d'être très néfaste sur l'économie lotoise et nous ne pouvons, en tant qu'élus locaux, nous satisfaire de dispositions qui nuiraient gravement au bon développement économique et social de notre territoire. Nous réitérons donc notre attachement sans faille au site cadurcien, ainsi que notre entier soutien aux salariés lotois qui luttent, bien légitimement, pour préserver leurs emplois. Aussi, Mr le Directeur, nous vous demandons de n'envisager aucune décision qui viendrait mettre en péril le site de Terre-Rouge. »

108

C'est, au 1^{er} octobre 2009, le nombre de semaines depuis lesquelles les membres de l'association « Tous ensemble pour les gares » militent pacifiquement pour défendre un SERVICE PUBLIC de transports égalitaire, performant et accessible à tous... Une mobilisation citoyenne remarquable et hautement légitime que nous devons TOUS continuer à soutenir.



Nos territoires ruraux ne doivent pas être les victimes de l'inégale répartition des services publics !

Le débat s'est ouvert sur la réforme des collectivités locales issue du rapport Balladur...

« Et nous, Radicaux, nous inquiétons de la vision extrêmement parisienne de cette réforme qui ne tient pas compte des problématiques rurales. Nous plaïdons pour une rationalisation cohérente qui ne défavorise pas les départements ruraux au profit des grands centres urbains. Des économies sont réalisables, notamment dans le fonctionnement de l'Etat, mais il ne suffit pas de montrer du doigt les collectivités locales pour s'en dédouaner. Dans cette proposition, le risque est grand de voir le territoire revenir à un nouveau centralisme qui mettrait les petites communes sous tutelle. La nécessaire réorganisation des collectivités locales ne doit pas se faire au détriment de nos concitoyens en les éloignant encore davantage du pouvoir décisionnel. La réforme doit passer par une harmonisation fiscale et une meilleure répartition des moyens. Si appliquer le principe de solidarité à des territoires plus étendus est une bonne chose, il ne faut néanmoins pas priver les élus locaux, pour la plupart bénévoles, de leur indépendance. Ceci ne serait ni une économie ni un progrès. »



Inauguration de la Place Jacques BOURREE avec le Maire de Gigouzac, 06/06/09

© O. GUERRA Y VILLAR



Finale du Championnat de France de RUGBY XIII Fauteuil 06/06/2009

© O. GUERRA Y VILLAR

Rencontre avec les maires du canton de Payrac, 06/07/09. « Cette tournée cantonale était la première d'une longue série puisque nous projetons, avec Bernard Choulet, de visiter chacun des 17 cantons de la circonscription, commune par commune, afin de travailler activement avec les élus locaux, d'aborder leurs projets, leurs difficultés et d'écouter leurs propositions. Nous l'avons promis durant la campagne des Législatives et nous mettons un point d'honneur à tenir parole ! »



D.R.

A propos de la loi réformant l'audiovisuel public...

« Elle représente un risque pour l'indépendance et la spécificité des rédactions locales de France 3, qui pourraient bien être les premières victimes des coupes budgétaires. Il faut au contraire inscrire dans la loi le maintien des rédactions nationales, régionales et locales des chaînes, sans les placer sous la tutelle politique de leurs éventuels payeurs ! Nous sommes face à un retour de 25 ans en arrière en matière de tutelle politique. C'est pourquoi les Députés Radicaux de Gauche n'ont pas voté pour cette chronique d'une triple mort annoncée : mort du pluralisme, mort de l'indépendance de la profession de journaliste de l'audiovisuel public, mort de la prise en compte des spécificités de nos territoires »



D.R.

Pose de la première pierre du nouveau centre de tri de La Poste, au Sycala, 22/04/09

Les Radicaux soutiennent le service public de la poste

« Le démantèlement du maillage territorial des bureaux de poste, préfiguration d'une privatisation inéluctable, met gravement en danger le principe républicain d'égalité des citoyens et du droit à la communication. La Poste est une entreprise compétitive dont l'efficacité ne se mesure pas seulement à ses résultats comptables. Parce qu'elle symbolise un modèle de société cher aux Radicaux, nous appelons toutes les forces de progrès, militants, sympathisants et usagers de La Poste, à soutenir le Comité Départemental Lotois. »

Agenda... Votre Députée sur le terrain. Quelques événements "clés"

MAI 2009 (suite)

- 44^{ème} Congrès de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie à Montcuq
- Fête des Plantes en Quercy à l'Abbaye Nouvelle
- Finale de la coupe de France nationale 2 de basket à Cahors

JUIN 2009

- Réunion de travail avec Madame GARCIA, Directrice régionale de France Télécom, au sujet du devenir du site de Terre-Rouge, à Cahors
- Remise des prix des vins de Pays à Grezels
- Inauguration de la table de Haute-Serre et remise des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à Georges Vigouroux, au Château de Haute-Serre à Cieurac
- Inauguration de la mairie de St-Médard
- Inauguration de la piscine intercommunale de Castelnau-Montratrier
- Inauguration de la traverse de l'Hospitalet et des vestiaires du Football club du Quercy Blanc

JUILLET 2009

- Dîner de travail avec le Conseil Municipal de VALROUFIE
- Inauguration de la maison de retraite d'Arcambal
- Pique-nique à la 5^{ème} fête des vins bio à Lacapelle Cabanac
- Vernissage de l'exposition des bannières de Prayssac
- Inauguration de l'espace culturel et sportif "La Croix des Neiges" à Ginouillac
- Fête des Veilles Mécaniques à Montcléra
- Tournage d'un spot avec la Fédération Départementale de Pêche du Lot

AOÛT 2009

- Repas avec le Comité des Fêtes de Cahors Barbacane
- Repas champêtre à Nadaillac de Rouge
- Fête à Labastide Marnhac
- Réunions avec l'Intersyndicale de France Télécom pour la sauvegarde des emplois sur le site de Terre-Rouge

SEPTEMBRE 2009

- Visites de rentrée dans plusieurs établissements scolaires de la circonscription
- Fête en l'honneur des joueurs du Cahors Rugby XIII Fauteuil sélectionnés en équipe de France
- Grand rassemblement devant le tribunal de Cahors avec l'association « Tous Ensemble pour les Gares »
- Ban des vendanges à Saint Vincent Rive d'Olt

Judi 16 et vendredi 17 octobre 2008, à l'Assemblée Nationale, s'est déroulé le 9^{ème} colloque sur le thème du développement thérapeutique pour les maladies rares.

Un sujet hautement important, puisque plus de 29 millions de personnes souffrent aujourd'hui d'une pathologie dite « orpheline » en Europe, sans pouvoir nécessairement bénéficier d'un accès aux soins effectif ou d'un traitement efficace.

En tant que co-présidente du Groupe d'Etude parlementaire travaillant sur ces questions essentielles, j'ai été invitée à prendre la parole. L'occasion pour moi de rappeler que la lutte contre les maladies orphelines devait être une priorité majeure de la politique de santé publique. À l'heure actuelle, les associations de patients doivent être entendues, car elles jouent un rôle fondamental dans la lutte contre les maladies rares, en particulier par les informations qu'elles font remonter vers les chercheurs. Le lien entre patients, soignants et chercheurs doit être encouragé dans la mesure où il favorise une prise en charge médicale, mais également sociale du patient, tout aussi indispensable.



Téléthon à Cahors, 29/11/08

Discussion générale

À Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

29 janvier 2008

A propos de la réforme de l'enseignement de la Médecine Générale

« Madame la Ministre, l'enjeu de cette proposition de loi est d'une grande importance. La mise en place d'une véritable filière universitaire de médecine générale, au même titre que les autres spécialités, constitue un élément indispensable pour rendre à la médecine générale toute son attractivité et ainsi, à terme, espérer pouvoir pallier le vieillissement de la profession et résoudre l'épineux problème de la désertification médicale. Après avoir verrouillé le numerus clausus, nous sommes aujourd'hui contraints de former dans l'urgence de jeunes médecins pour remplacer ceux du baby-boom. Ces nouveaux généralistes doivent donc recevoir une formation de haut niveau, de même qu'ils doivent prendre toute la mesure de la dimension de premier plan qu'ils occupent dans notre système de santé publique. Ils sont des spécialistes de premier recours, les seuls qui entretiennent des relations personnelles et durables avec le patient dans une dimension globale ».

Proposition de loi

le droit de vivre sa mort

Avec l'ensemble des députés PRG nous avons déposé à l'Assemblée une proposition de loi permettant une euthanasie active encadrée.

Signée par les 11 députés Radicaux de Gauche et apparentés, cette proposition s'intitule « droit de vivre sa mort », en hommage au tout premier texte de loi visant à permettre l'euthanasie en France, déposé en avril 1978 par le sénateur Radical de Gauche Henri CAILLAVET.

Trente et un ans après, nous constatons que la lutte humaniste pour le droit de finir sa vie dans la dignité et la responsabilité, est plus d'actualité que jamais.

Avec ce texte qui comporte des propositions novatrices, notamment en ce qui concerne les souhaits que les personnes peuvent formuler sous la forme de « directives anticipées », nous espérons apporter une nouvelle pierre à l'édifice initié par notre illustre collègue.

Cette proposition de loi s'inspire en grande partie des travaux portés par l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), mais y apporte toutefois certaines modifications que nous avons jugé essentielles, notamment en ce qui concerne les directives anticipées et l'organisme chargé du contrôle du nouveau droit que propose d'instaurer ce texte.

Projet de Loi

Hôpital, Patients, Santé et Territoires :

Un vrai danger pour l'égalité d'accès aux soins

Discussion générale

À Roselyne BACHELOT,
Ministre de la Santé et des Sports

11 février 2009

« Malgré la diversité et la multiplicité des thèmes abordés, votre texte, Madame la Ministre, a deux ambitions, ici, partagées par tous : réorganiser l'Hôpital et lutter contre la désertification médicale.

Toutefois, à la lecture de ce projet de loi, le législateur, l'élu rural et le médecin que je suis est frappé par son caractère avant tout « technocratique » mais surtout « déconnecté des réalités », celles des territoires ruraux, d'une part, et celles des professionnels de santé et des étudiants en médecine, d'autre part. Où est le progrès ? Puisqu'au final il en résulte un accroissement des inégalités entre les territoires et donc entre les Français. Je pense particulièrement à l'hôpital de Gourdon dans le Lot et à l'hôpital de Moissac dans le Tarn-et-Garonne, de la circonscription de ma collègue députée Sylvia PINEL.

Car lutter efficacement contre la désertification médicale et maintenir une offre de soins de qualité c'est maintenir un maillage hospitalier, un maillage de pharmacies d'officine afin de renforcer la chaîne des services de santé sur tout le territoire. Les missions nouvelles de la pharmacie doivent être affirmées dans ce texte et j'espère que les amendements permettront de le faire, car la pharmacie est la seule profession de santé qui n'ait pas ses missions définies. Ce texte doit aussi permettre de régler les problèmes d'assurance dans le cadre de la coopération professionnelle. Mais cela implique de sortir d'une logique comptable. Or, c'est exactement l'inverse que propose ce projet de loi ! Vous entendez gérer l'hôpital public comme une entreprise, et ce au moment même, où le Président de la République découvre, en situation de crise, qu'on ne gère pas la France comme une grande entreprise. Alors de plus, tenter de résoudre la question très complexe de la démographie médicale dans nos territoires ruraux suppose d'écouter et de convaincre les médecins et les étudiants en médecine. Or, ici aussi c'est tout le

contraire qui a prévalu dans la rédaction de ce texte.

Aujourd'hui, à l'issue du 2^{ème} cycle, nombre d'étudiants en médecine préfèrent redoubler plutôt que de choisir la filière de médecine générale : depuis 5 ans, c'est environ 3 800 postes de médecine générale sur 12 000 que les internes ont refusé de prendre ! Et parmi ceux qui acceptent, seuls 20 à 40 % s'installent en médecine générale. Comment rendre sa noblesse à cette filière ? Il convient d'agir au niveau de la formation initiale en dispensant une formation effective en médecine générale dès le 2^{ème} cycle, auprès de généralistes enseignants à recruter particulièrement dans les zones sous dotées, tout en compensant leur perte d'activité, et en finançant leur formation. Le 3^{ème} cycle de médecine générale est celui qui offre aux étudiants les moins bonnes conditions d'études. L'absence de perspectives et d'encadrement de qualité n'incite donc pas les internes les mieux classés à choisir la filière de médecine générale.

la fiissions nouv.1177 -1.17à l'hômTj

inA géné-

dans l4les mie

Crise, flambée du chômage, baisse du pouvoir d'achat : luttons contre les intolérables situations de précarité !

Crise : Il est temps de tirer la sonnette d'alarme sur la situation des petites entreprises

Avec l'ensemble des députés Radicaux de Gauche, je viens d'alerter le Gouvernement sur l'inégalité de traitement judiciaire des entreprises face à la crise. Nous avons interpellé Christine LAGARDE sur la disproportion entre les petites entreprises, qui représentent 95 % des sociétés condamnées en Tribunal de Commerce, et les entreprises de plus de 200 salariés, qui n'en représentent que 0.1 %. Il faut notamment souligner les effets pervers du nouveau dispositif de l'auto-entrepreneur, exposé à une extrême fragilité face à la crise, alors que les grandes entreprises disposent de l'assistance juridique nécessaire pour bénéficier d'arrangements à l'amiable et assurer la continuité de l'activité.

À Valérie LETARD,
alors Secrétaire d'Etat
chargée de la Solidarité

24 juillet 2009

Handicap

L'intolérable situation de précarité de certaines personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante méritait que j'interpelle Madame la secrétaire d'État chargée de la solidarité.

Deux mois après la manifestation qui avait réuni près de 35 000 personnes à Paris le 29 mars dernier, et face à l'absence de réponses concrètes, la centaine d'associations nationales représentatives du handicap, réunies au sein du collectif "Ni pauvre, ni soumis", se sont une nouvelle fois fait l'écho de cette précarité, en interpellant l'ensemble des parlementaires. En France, près de 810 000 handicapés vivent avec les 628,10 euros de l'allocation adulte handicapé, largement en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 817 euros par mois pour une personne seule.

C'est pourquoi, il apparaît indispensable que le Gouvernement entende les propositions du collectif et agisse pour une réforme des ressources en créant un revenu d'existence décent pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler, en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante. En ce sens, le collectif demande la création de ce revenu au moins égal au montant du SMIC brut et indexé sur celui-ci, pour janvier 2009. Ce revenu devrait être assorti de cotisations et soumis à l'impôt, indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quelque soit le lieu de vie.

Le collectif demande également que le cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel soit autorisé, pour garantir ainsi un revenu supérieur au SMIC brut. Dès 2008, une revalorisation de 5% de toutes les allocations et pensions devrait être effectuée, de même qu'un assouplissement des critères d'accès au complément des ressources pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler et qui ont des ressources inférieures ou égales au montant de la GRPH (soit 800 euros) s'impose.

Enfin, l'accès réel et effectif aux soins pour tous doit impérativement être favorisé, en ouvrant le bénéfice de la CMU complémentaire à toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté et en supprimant les franchises médicales.



Manifestation contre la privatisation
de la Poste, 22/11/08



Finale du Championnat de France de RUGBY XIII
FAUTEUIL, 06/06/2009

Questions écrites

À Xavier BERTRAND, alors Ministre du Travail,
des Relations Sociales, de la Famille
et de la Solidarité et de la Ville

fonction publique 30 décembre 2008

J'ai été interpellée sur le problème de la revalorisation des pensions et des retraites des retraités de la fonction publique, aussi ai-je voulu attirer l'attention de Monsieur le Ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

La perte du pouvoir d'achat s'amplifie au fil des mois en raison du différentiel entre l'inflation sur tous les produits de consommation courante pour les retraités et les revalorisations intervenues les 1^{er} janvier et 1^{er} septembre 2008. Les associations de retraités de la fonction publique revendiquent donc, très légitimement, une anticipation au 1^{er} janvier 2009, de l'augmentation des pensions désormais prévue pour le 1^{er} avril. Devant l'urgence de la situation, j'ai demandé à Xavier BERTRAND de bien vouloir m'indiquer quelles mesures concrètes et efficaces il entendait prendre afin d'assurer un supplément de pouvoir d'achat aux pensionnés de l'État et à l'ensemble des retraités, notamment ceux qui ont les revenus les plus modestes, ainsi qu'aux veuves et veufs, également touchés de plein fouet par la crise.

L'enjeu de la sécurité, une priorité pour maintenir la paix

Question orale
sans débat

Menaces sur les effectifs de police

À Michèle ALLIOT-MARIE, alors
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer
et des collectivités territoriales

10 février 2009



Remise du prix Jeunesse et Sports 30/10/08



Commémoration du 11 novembre, 11/11/08



Commémoration du 11 novembre, 11/11/08

« Madame le Ministre, je souhaite vous interroger sur le plan national de diminution des effectifs de la police nationale et tout particulièrement sur l'avenir de la circonscription de police de Cahors.

Vous n'êtes évidemment pas sans savoir que le contexte actuel de réforme et de restructuration de la Gendarmerie nationale n'est pas sans effets sur le déploiement des effectifs de Police et donc sur l'organisation de la sécurité sur les territoires ruraux comme celui du Lot. Le 6 janvier dernier, le Directeur général de la Police nationale annonçait, pour les trois prochaines années, la diminution de quelque 3000 postes de gardiens de la paix, la dissolution de trois compagnies de CRS et la réduction de six à quatre unités au sein des compagnies restantes. A cela il convient d'ajouter que 8 centres de formation sur les 12 actuels devront fermés. Enfin, la révision générale des politiques publiques (RGPP) devrait programmer la disparition prochaine de pas moins de 51 commissariats sur l'ensemble du territoire. Dans un tel contexte national aussi alarmant pour les forces de Police, le Commissariat de Cahors pourrait être menacé à court ou moyen terme alors qu'il remplit une mission de service public de sécurité et de proximité indispensable pour la ville de Cahors mais également pour l'ensemble du département du Lot. Alors que le 8 avril 2008 le Président de la République était à Cahors pour évoquer la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et louer le « modèle lotois », notre département est aujourd'hui particulièrement touché par la disparition et l'affaiblissement des services publics.

Aussi, je vous demande de m'indiquer très clairement si l'Etat entend se désengager une nouvelle fois en fermant partiellement ou totalement le Commissariat de Cahors. Et si oui, à quelle échéance ? Une réorganisation avec les brigades de Gendarmerie est-elle envisagée ? Et surtout dans quelles conditions pour les personnels concernés se ferait ce transfert ? Car le risque est grand que les Cadurciens et les Lotois ne soient une nouvelle fois lésés par la politique du Gouvernement en direction des territoires ruraux. »

OTAN: L'INDIGNATION

« Nous, Radicaux de Gauche avons censuré le gouvernement en votant CONTRE la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, dans l'hémicycle.

L'OTAN a toujours été l'outil de la dispersion des européens et personne ne peut valablement soutenir que l'arrivée de la France dans le commandement intégré facilitera la construction d'une défense européenne. Qui plus est, nous rappelons que cette nouvelle donne pourrait bien signer la fin de la position diplomatique et militaire originale qui avait permis à la France de conserver une sphère d'influence, une capacité de relation avec les autres pays du Monde, comme nous l'avons vu avec la guerre en Irak. Cet alignement ne signe rien d'autre que la démission de la France... Démission que les Radicaux de Gauche ont choisi, en toute connaissance de cause, de ne pas donner au Gouvernement. »

Fichier EDVIGE : danger pour la démocratie !

La Fédération du Parti Radical de Gauche du Lot que je préside a mis en garde contre la mise en place du fichier « EDVIGE ». Historiquement attachés aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et au respect des libertés fondamentales, nous ne pouvions que dénoncer fermement la création d'un fichier qui ouvre la porte au fichage systématique de la population. Les inscriptions abusives dans de nombreux fichiers déjà existants et les conséquences fâcheuses qu'elles peuvent avoir pour nos concitoyens justifient pleinement les inquiétudes qui se sont exprimées autour du fichier « EDVIGE ». Cette pratique aurait été d'autant plus inacceptable que celles et ceux qui y auraient été inscrits n'en auraient pas été avertis, se trouvant de fait privés de leur droit d'accès et de rectification par manque d'information. Fort de ce constat, nous avons demandé le retrait pur et simple du décret autorisant la mise en place de ce fichier.

Réforme des Institutions

« En juillet 2008, à l'occasion du congrès de Versailles, j'ai voté « oui » à la Réforme des Institutions car j'estime qu'elle est préférable au statu quo qui ne satisfait plus personne. Je ne pouvais pas, consciemment, voter contre un texte qui constitue un progrès certain pour notre démocratie. De même, ne pas voter ce texte aurait été à l'encontre de mes convictions puisqu'il consacre des avancées pour lesquelles, nous Radicaux de Gauche, militons depuis des années.

Malgré de nombreuses insuffisances, cette réforme constitue une transition vers une VI^e République que nous appelons de nos vœux depuis longtemps. Mon vote n'a en aucun cas été conditionné par le moindre calcul tactique, la moindre pression politique ou la moindre promesse d'où qu'elle vienne. Mon choix n'a été guidé que par le seul souci d'améliorer le fonctionnement de nos institutions, d'accroître les droits du Parlement et de renforcer le pluralisme politique.

Toute amélioration du régime existant constitue un progrès. Et il faut bien reconnaître que de nombreuses dispositions contenues dans cette réforme contribuent à rénover le système actuel.

Cette réforme renforce indéniablement les droits du Parlement. Elle améliore l'expression du pluralisme politique et confère de nouveaux droits aux minorités parlementaires. La revalorisation du Parlement est bien réelle : plus grande initiative de son ordre du jour, encadrement de l'usage du 49.3 et renforcement du contrôle de l'action de l'exécutif, égalité du temps de parole entre opposition et majorité, création de commissions d'enquête à la diligence de l'opposition... De même, cette réforme instaure le caractère public des travaux des commissions, l'extension des questions d'actualité aux sessions extraordinaires, l'autorisation du Parlement aux opérations militaires extérieures...

Plus largement, cette réforme confère de nouveaux droits aux Français. Elle instaure notamment le référendum d'initiative populaire, elle inscrit la parité professionnelle et sociale entre les hommes



D.R.

Dans la salle du Congrès à Versailles

et les femmes dans la Constitution, elle rend possible la saisine du Conseil Constitutionnel par les citoyens, elle permet la création d'un défenseur des droits du citoyen... Je ne pouvais pas voter contre un texte qui comporte des avancées démocratiques concrètes pour les Français... Des Français qui, selon un récent sondage, y sont favorables à 86%.

Et voter oui lors du Congrès ne représente en rien un soutien à la politique du président de la République. Depuis le début de cette législature, je n'ai cessé, avec mes collègues Radicaux de Gauche, de m'opposer à ses projets et à ses choix. Mes interventions à l'Assemblée, mes amendements et mes votes en attestent : j'appartiens à l'opposition. Ce sont là leurs préoccupations quotidiennes, et non pas les querelles politiciennes et la polémique stérile qui ont entouré cette Réforme des Institutions. C'est cette politique conservatrice que je combats.

Pour l'heure, j'ai voté « oui » à la Réforme des Institutions car je souhaite aller au bout de mes convictions. Cette réforme comporte certes des lacunes, mais elle comporte surtout des avancées pour les droits du Parlement, pour les droits des Français, et pour notre démocratie en général. »

D. ORLIAC

« Je ne pouvais pas voter contre un texte qui comporte des avancées démocratiques concrètes pour les Français... »



D.R.

Convention du PRG à La Rochelle, 03/09



« Une gauche moins dispersée serait une gauche largement majoritaire dans notre pays »

Fête de la "Rose", en compagnie de Bertrand Delanoé, Auzole, 09/07

Réaction aux élections européennes du 7 juin

« Nous constatons une nouvelle fois combien le Lot est un département « citoyen », avec l'un des meilleurs taux de participation à cette élection. Il est surprenant que l'UMP crie victoire alors que moins d'un électeur sur trois, et moins d'un inscrit sur dix, a voté pour le Parti Présidentiel ! Nous remarquons bien que, malgré l'éclatement des listes, les français ont voté massivement à gauche. Une gauche moins dispersée serait une gauche largement majoritaire dans notre pays. Ce constat nous laisse des perspectives réjouissantes pour les futures échéances, si toutefois les principaux intéressés savent tirer les leçons de ces résultats décevants. Car il est maintenant urgent que les partis de gauche se rassemblent pour présenter un programme capable de répondre aux attentes des Français et constituer une véritable alternative. Ce scrutin nous démontre également combien l'écologie constitue une préoccupation majeure pour les Français... chaque formation politique a aujourd'hui le devoir de tenir compte davantage de ces aspirations citoyennes et environnementales dans leurs programmes. »

D. ORLIAC

Présidente de la Fédération PRG du Lot

CULTURE

Loi HADOPI

Lors du rejet de la Loi HADOPI par l'Assemblée Nationale, le 14 avril, mes collègues Radicaux et moi-même avons annoncé :

« Ce texte est parlementairement caduc, juridiquement en sursis et politiquement mort ». Aussi, nous nous réjouissons de la décision du Conseil Constitutionnel de juin dernier de censurer cette loi. Les sages du Conseil ont établi que ce texte était juridiquement illégal car donner le pouvoir de couper les connexions Internet à une institution administrative est contraire au droit. Il faut maintenant se placer dans l'après Hadopi, accepter l'idée que l'accès à Internet est devenu un droit fondamental et retravailler sur un projet de licence globale et non un nouveau projet de loi, permettant cette fois de rémunérer véritablement les créateurs.



Rencontres Cinéma de Gindou, 08/09.

© Nelly Blaya



© O. GUERRA Y VILLAR

Assemblée Générale du PRG à Lamagdelaine, 24/04/09.

« Nous avons pu, avec les nombreux militants présents, évoquer l'actualité des élus régionaux, généraux et parlementaires, ainsi que la réforme des collectivités locales qui semble cristalliser de nombreuses inquiétudes. Après deux heures de débat intense, les Radicaux lotois ont élu pour trois ans le nouveau Bureau de leur Fédération.

Ont ainsi été élus :

Présidente : Dominique ORLIAC

Vice-présidents : Jean-Claude REQUIER et Jean MILHAU

Secrétaire général : Guillaume BALDY

Secrétaire adjoint : Angelo PARRA

Trésorière : Catherine LAVOINE

Trésorier adjoint : Paul GUIGUE »

« Le parlement ne doit pas s'isoler dans des débats stériles mais se concentrer sur des mesures fortes pour aider les français face à la crise »



Mes fonctions à l'Assemblée Nationale

Commission et Office

- Membre de la Commission des Affaires Sociales
- Membre de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Politiques de Santé (OPEPS)
- Secrétaire de la Mission d'Information sur la Révision des Lois Bioéthiques

Groupes d'Etudes

- Co-Présidente du Groupe d'Etudes "Maladies Orphelines"
- Secrétaire du Groupe d'Etudes "Tabac"
- Membre du Groupe d'Etudes "Professions de Santé"
- Membre du Groupe d'Etudes "Viticulture"
- Membre du Groupe d'Etudes "Trufficulture"
- Membre du Groupe d'Etudes "Chasse et Territoires"
- Membre du Groupe d'Etudes "Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration, et des Loisirs"

Groupe d'Amitiés

- Vice-Présidente du Groupe d'Amitié France-Algérie
- Vice-Présidente du Groupe d'Amitié France-République Dominicaine
- Vice-Présidente du Groupe d'Amitié France-Tunisie
- Vice-Présidente du Groupe d'Amitié France-Uruguay
- Secrétaire du Groupe d'Amitié France-Andorre
- Secrétaire du Groupe d'Amitié France-Etats-Unis
- Secrétaire du Groupe d'Amitié France-Mexique
- Secrétaire du Groupe d'Amitié France-Portugal

Autres

- Membre de l'Amicale Parlementaire de Rugby
- Membre du Club parlementaire de La Table Française



Pierre LASVENES

Bernard CHOLET

Chef de Groupe à la Commission des Affaires Sociales,
 Vice-président du Conseil Général
 chargé de l'économie et de l'agriculture,
 Suppléant de Dominique ORLIAC

Nous sommes à votre écoute Pour nous contacter :

Dans la circonscription :

Permanence Parlementaire

93-99, rue Caviolle, BP 233 - 46000 CAHORS

Tél. 05 65 35 01 08

Fax : 05 65 35 04 99

e-mail : orliacdominique@orange.fr

Marie-Cécile ALBIGNAT - Assistante

e-mail : mcalbignat@orange.fr

Sylvie LAFORESTRIE - Secrétaire

e-mail : slaforestrie@orange.fr

A l'Assemblée Nationale :

Casier de la Poste - Palais Bourbon - 75355 PARIS 07 SP

Tél. 01 40 63 73 19 - Fax : 01 40 63 78 87

Groupe Parlementaire

Matthew REARDON - Secrétaire général

Tél. 01 40 63 73 07 - e-mail : matthewreardon@hotmail.com

Rencontrez-moi lors des permanences à Cahors, Gourdon, Prayssac et Puy l'Evêque, au fil de l'année. Et dans les autres communes lors de mes visites cantonales.



D.R.

Retrouvez toutes les questions posées au gouvernement sur <http://www.questions.assemblee-nationale.fr>

Vous avez une question, une suggestion, une critique ? Vous désirez recevoir des informations ?

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Téléphone (facultatif) :

Votre question, suggestion ou demande d'information :

.....

.....

Coupon à retourner par courrier à : Dominique Orliac, 93-99, rue Caviolle, BP 233 - 46000 CAHORS
ou par e-mail à l'adresse : orliacdominique@orange.fr